

**3GD4**  
**Société civile immobilière**  
**Au capital de 1.000 Euros**  
**Siège social : 188, Route de Sandillon**  
**45650 ST JEAN LE BLANC**  
**442 431 433, RCS ORLEANS**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 19 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf avril à onze heures, au siège social de la société situé à **ST JEAN LE BLANC** (Loiret).

Les associés de la **SCI 3GD4**, au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation verbale de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre présent en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Bertrand GABRIEL**, gérant associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement **99 parts PP**

Monsieur le Président constate qu'est également présente à la réunion :

- Madame **Dorothée GABRIEL**, Propriétaire de **1 part PP**

**Total des parts présentées :** **100 parts PP**

L'assemblée réunissant la totalité des parts sociales peut valablement délibérer, et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des modalités de convocation ;
- modification de l'article 9 des statuts ;
- constatation d'une cession de parts sociales et mise à jour corrélative des statuts ;
- pouvoirs pour accomplissement des formalités.

B/L

DG

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence ;
- l'acte de cession de part sociale ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- les statuts ;
- la liste des associés.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social où ils ont pu en prendre connaissance.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du projet de résolutions et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Le Président demande que soit votée au préalable une résolution validant les modalités de convocation.

### **Première résolution**

L'assemblée générale, constatant la présence effective de l'intégralité des associés, reconnaît comme pleinement valable la convocation verbale faite par la gérance et prend acte que chaque associé renonce en conséquence à se prévaloir d'une quelconque nullité de ce fait.

\* \*  
\*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.



## **Deuxième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications de la gérance décide de modifier l'article 9 des statuts qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

### **"ARTICLE 9 - CESSIION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES**

(...)

*Pour être opposable à la Société, elle doit être retranscrite sur le registre de transfert de parts, ou être acceptée par elle dans un acte notarié."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

\* \*  
\*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Troisième résolution**

L'assemblée générale constate la réalisation d'une cession de part sociale intervenue ce jour et décide de modifier ainsi qu'il suite l'article 6 des statuts :

### **ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de 1 000 Euros.*

*Il est divisé en 100 parts de 10 Euros chacune et attribuées aux associés à la suite de deux cessions de parts sociales du 10 février 2012 et 19 avril 2019 de la manière suivante :*

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| - Monsieur Bertrand GABRIEL, à concurrence de 99 parts, ci | 99        |
| - Madame Dorothee GABRIEL, à concurrence d'1 part, ci      | 1         |
| Soit au total                                              | <hr/> 100 |

\* \*  
\*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9/6

DC

#### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

\* \*

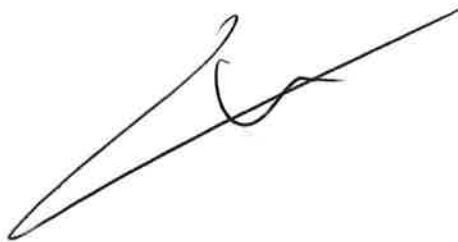
\*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les présents.

**M. Bertrand GABRIEL**  
**Gérant associé**

A black ink signature, appearing to be 'B. Gabriel', written in a cursive style.

**Mme Dorothée GABRIEL**  
**Associée**

A blue ink signature, appearing to be 'D. Gabriel', written in a cursive style.